SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit	:	Biosolve™ Plus
Code du produit	:	000000000062012436
Autres moyens d'identification	:	Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société	:	LANXESS Canada Co. Product Safety and Regulatory Affairs 25 Erb Street Elmira, Canada N3B 2J3
Service responsable	:	YLXS-YADD00000000052 +1800LANXESS
Numéro de téléphone en cas d'urgence	:	En cas d'urgence, on peut appeler CANUTEC à frais virés au: 613.996.6666 (24 heures sur 24) *666 cellulaire (Canada seulement)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée	:	Produit de nettoyage

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le système général harmonisé de classification (SGH) est conforme au Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015).

Corrosion de la peau	:	Catégorie 1
Dommages occulaires graves	:	Catégorie 1
Sensibilisation de la peau	:	Sous-catégorie 1B
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique (Inhalation)	:	Catégorie 1 (Voies respiratoires)
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée (Inhalation)	:	Catégorie 2 (Voies respiratoires)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :

Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Peut provoquer une allergie cutanée.
L'inhalation cause des lésions aux organes (Voies respiratoires).
Risque présumé d'effets graves pour les organes (Voies respiratoires) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.
Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

Garder sous clef.

Élimination:

Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : Solution d'hydroxyde de sodium dans l'eau.
et
Sels de sodium

Composants

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	>= 5 - < 10
Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	64-02-8	>= 1 - < 5
Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés	78330-20-8	>= 1 - < 5
3-Amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthylpropan-1-aminium, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes	61789-40-0	>= 1 - < 5

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation : Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome.
Si no hay respiración, ésta es irregular o fallo respiratorio, practicar la respiración artificial u oxígeno por profesional capacitado ha, usando un respirador de tipo bolsillo.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement.
Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.
Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés.

La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

En cas de contact avec la peau : Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
Appeler immédiatement un médecin.
Rincer immédiatement la peau avec de grandes quantités d'eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins.
Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.
En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement.

En cas de contact avec les yeux : Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
Appeler un médecin.
Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures.
Retirez les lentilles de contact.
Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins.
Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

En cas d'ingestion : Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
Appeler immédiatement un médecin.
Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Si conscient, boire beaucoup d'eau.
Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire.
Ne pas faire vomir sans avis médical.
En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons.
Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement.
Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.
Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
Rincer la bouche à l'eau.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes : Oeil: Corrosif avec des symptômes de rougissement, de larmoiement, d'enflure, de brûlure et un risque de dommages permanents.
Peau: Rougissement, d'enflure, de brûlure et un risque de dommages permanents.

Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
Provoque des brûlures aux voies respiratoires.
Des brûlures aux voies respiratoires peuvent provoquer une tuméfaction requérant parfois une trachéotomie. L'apparition d'un oedème pulmonaire peut être retardée de plusieurs heures à plusieurs jours. De nombreux accidents mortels par acide fluorhydrique sont dus à de graves oedèmes pulmonaires. Les effets toxiques comprennent notamment une déplétion du calcium dans l'organisme, laquelle peut être mortelle en l'absence de traitement.

Effets : Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.
Risque avéré d'effets graves pour les organes par inhalation.
Risque présumé d'effets graves en cas d'expositions répétées ou prolongées par inhalation.
Provoque de graves brûlures.

Protection pour les secouristes : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique sèche ou de gaz carbonique (CO_2).

Moyens d'extinction inadéquats : Inconnu.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

Produits de combustion dangereux : Oxydes métalliques
Dioxyde de carbone (CO2)
Monoxyde de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Composés halogénés

Autres informations : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident.
Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive. Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Veiller à une ventilation adéquate. Mettre un équipement de protection personnelle appropriée.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	:	Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Confiner le déversement, ramasser avec un matériel absorbant non combustible (ex : sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer vers un contenant pour élimination conformément aux règlements nationaux/locaux. (Voir la section 13). Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets. Ne pas laisser sécouler dans les canalisations, les eaux de surface, la nappe phréatique ou le sol. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Mettre un équipement de protection personnelle appropriée. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.

Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé.
Les récipients vides maintiennent le résidu de produit; observez toutes les précautions pour le produit.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Conditions de stockage sures : Stocker conformément à la réglementation locale.
Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10).

Garder sous clef.
Garder les conteneurs scellés jusqu'à l'emploi.
Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.
Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.
Ne pas entreposer près des acides.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	P	2 mg/m3	CA QC OEL
		C	2 mg/m3	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Le respirateur doit être sélectionné en fonction des niveaux de contamination observés sur le lieu de travail; it ne doit pas être utilisé hors de ses limites de fonctionnement et il doit être approuvé par le NIOSH. Il faut utiliser un respirateur

facial complet à air-filtrant avec cartouches mixtes vapeurs organiques/particules (N95) en présences de vapeurs ou si celles-ci sont irritantes. Dans les zones de fortes concentrations, il faut utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air pur. Observer les règlements de l'OSHA relatifs à l'utilisation des respirateurs.

Protection des mains
Matériau : Gants imperméables.

Protection des yeux : Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.
En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

Protection de la peau et du corps : Vêtements résistant à la pénétration par les produits chimiques et protection des pieds.

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé.
Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	Liquide, visqueux
Couleur	:	bleu
Odeur	:	forte, aliphatique
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	13 - 14
Point/intervalle de fusion	:	0 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	100 °C (1,013 hPa)
Point d'éclair	:	> 93 °C Méthode: Pensky-Martens., vase clos

Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Auto-allumage	:	Donnée non disponible
Indice de combustion	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	21.33 hPa (25 °C)
Densité relative	:	1.13
Densité	:	1.12 - 1.14 g/cm3 (20 °C)
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible
Vitesse de corrosion du métal	:	Ne corrode pas les métaux

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	:	Ce produit est chimiquement stable.

Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	:	Aucune donnée spécifique.
Produits incompatibles	:	Incompatible avec les acides et les bases.
Produits de décomposition dangereux	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les symptômes et les effets connus les plus importants sont décrits à la Section 2 et à la Section 4.

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation
Contact avec les yeux
Contact avec la peau
Ingestion

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 5,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 40 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur Méthode: Méthode de calcul
Toxicité cutanée aiguë	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 5,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): 1,658 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	Évaluation: Ce composant/mélange est modérément toxique après une inhalation à court terme.

Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

3-Amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthylpropan-1-aminium, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1,500 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque de graves brûlures.

Produit:

Résultat : Corrosif(ve) après 4 h d'exposition ou moins

Composants:

Hydroxyde de sodium:

Espèce : Lapin
Résultat : Provoque de graves brûlures.

Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

3-Amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthylpropan-1-aminium, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes:

Remarques : Irritant

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque des lésions oculaires graves.

Produit:

Résultat : Corrosif

Composants:

Hydroxyde de sodium:

Espèce : Lapin
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium:

Espèce : Lapin
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés:

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

3-Amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthylpropan-1-aminium, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes:

Remarques : Irritant

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

3-Amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthylpropan-1-aminium, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Résultat : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.

Remarques : Sensibilisant

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Hydroxyde de sodium:

Génotoxicité in vitro : Système de test: Bactérie
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau
Espèce: Mammifère-Animal
Voie d'application: Intrapéritonéal
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
Résultat: négatif

Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames
Système de test: Bactérie
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition unique

L'inhalation cause des lésions aux organes (Voies respiratoires).

Produit:

Voies d'exposition	:	Inhalation
Organes cibles	:	Voies respiratoires
Évaluation	:	La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique, catégorie 1.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Voies respiratoires) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Composants:

Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium:

Voies d'exposition	:	Inhalation
Organes cibles	:	Voies respiratoires
Évaluation	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Hydroxyde de sodium:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Truite): 45.4 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu	:	Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

aquatique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 121 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 610 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: ISO 6341
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Eau douce

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): > 25.7 mg/l
Durée d'exposition: 35 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 25 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Eau douce

Persistance et dégradabilité

Composants:

Hydroxyde de sodium:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 10 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directives du test 302B de l'OECD

Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 1.8

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
Les récipients vides maintiennent le résidu de produit; observez toutes les précautions pour le produit.
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.
L'élimination des déchets doit être conforme aux réglementations existantes aux niveaux fédéral, provincial et/ou local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No.	:	UN 1824
Nom d'expédition	:	Sodium hydroxide solution
Classe	:	8
Groupe d'emballage	:	II
Étiquettes	:	8
	:	

Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	855 : 30.00 L
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	851 : 1.00 L

Code IMDG

No. UN	:	UN 1824
Nom d'expédition	:	SODIUM HYDROXIDE SOLUTION
Classe	:	8
Groupe d'emballage	:	II
Étiquettes	:	8
	:	
EmS Code	:	F-A, S-B
Polluant marin	:	non

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN	:	UN 1824
Nom d'expédition	:	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
Classe	:	8
Groupe d'emballage	:	II
Étiquettes	:	8
	:	
Code ERG	:	154
Polluant marin	:	non
Risques et manipulations.	:	Corrosif., Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des acides et des bases.

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants	:	formaldehyde Copper, [29H,31H-phthalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32]-, aminosulfonyl sulfo derivs., sodium salts ethanediol
TSCA	:	Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA

DSL : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

Autres informations

NFPA:

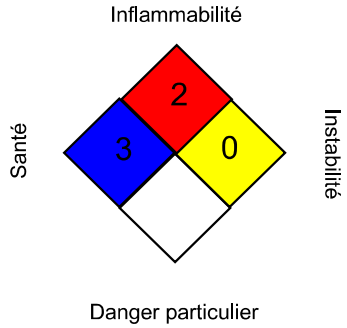

HMIS® IV:

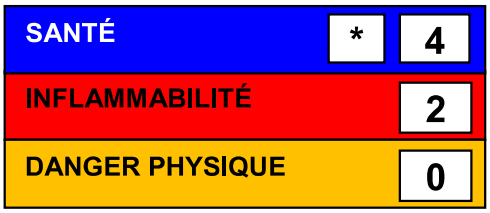

Le classement HMIS® est basé sur une échelle de classement de 0-4 ; 0 représentant des dangers ou des risques minimaux et 4 représentant des dangers ou des risques importants. Le "*" représente un danger chronique, alors que le "/" représente l'absence d'un danger chronique.

La méthode de LANXESS de communication de risque est composée des étiquettes de produit et des fiches techniques matérielles de sûreté. Des estimations de HMIS et de NFPA sont fournies près LANXESS comme service à la clientéle.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / C	:	Limite supérieure
CA QC OEL / P	:	Plafond

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx -

Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Date de révision : 10/14/2020

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et décrivent le produit uniquement en ce qui concerne les exigences de sécurité. Les informations fournies sont conçues uniquement comme des conseils pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et un rejet sûrs et ne doivent pas être considérées comme des conseils pour le traitement et ne contiennent aucune garantie ou spécification de qualité. L'information ne concerne que le matériau spécifique désigné et ne peut être valable pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un processus quelconque, sauf indication contraire dans le texte. Il est de la responsabilité du destinataire du produit de s'assurer que tous les droits de propriété et les lois et législations existantes sont respectés.